

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2022-426

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par l'entreprise BATI SERVICES sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **rue de Tilly** à l'occasion de travaux pour remplacer les lattes du portique de gabarit de l'OA passant sous les voies SNCF,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 21 septembre 2022,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 21 septembre 2022 de 09h à 16h:

- Rue de Tilly, dans les 2 sens de circulation allant du rond-point Mercader jusqu'au n°18 rue de Tilly, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'ARD de Bayeux/Ce de St Vigor-le-Grand.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le premier septembre deux mil vingt-deux.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

